

# CHARTRE INFORMATIQUE

## 1 Champ d'application de la charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toutes personnes (enseignants, élèves, personnels, stagiaires) utilisant les moyens informatiques du réseau du lycée FEUILLADE. Ces moyens comprennent : les ordinateurs, les périphériques associés, les logiciels et les informations partagées.

## 2 Conditions d'accès aux ressources informatiques

Chaque utilisateur a droit à un code et à des droits d'accès en fonction de ses besoins. Ces codes d'accès sont nominatifs, personnels et inaccessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui est faite sous son identité. Ces codes sont modifiables à tout moment à la demande de l'utilisateur ; il est d'ailleurs conseillé de le faire si la confidentialité de ce code est mise en doute.

Les codes sont délivrés aux personnes ayant pris connaissance, accepté et signé le présent document.

## 3 Utilisation des ressources informatiques

### 3.1 Les utilisateurs

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de masquer sa véritable identité,
- d'usurper l'identité d'autrui,
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas,
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation, excepté les enseignants pour raison pédagogique,
- de perturber ou d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés.

La législation française interdit :

- d'être injurieux ou diffamatoire envers une personne, une organisation, un groupe ethnique ou religieux,
- de publier, de diffuser ou relayer des écrits visant à nier la réalité de faits historiques,
- de mettre à disposition des informations ou des moyens de participer à toute activité interdite par la loi.

### 3.2 Du bon usage des ressources du réseau

L'utilisation des moyens informatiques est strictement réservée aux activités pédagogiques et administratives liées au statut de l'utilisateur dans l'établissement. Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il informe les responsables de toute anomalie matérielle ou logicielle constatée. L'utilisateur s'engage à utiliser les ressources disponibles en pensant qu'aucune n'est privative, et donc utilisable par les autres.

En ce qui concerne les impressions de documents, elles doivent être réalisées sous le contrôle des enseignants. Les impressions à caractère personnel doivent être évitées et l'espace de stockage individuel doit être utilisé uniquement pour conserver les documents de travail. Si besoin, les utilisateurs peuvent transférer leurs documents par e-mail à partir du lycée sous contrôle du gestionnaire réseau.

## 4 Information des utilisateurs

### 4.1 Rôle des responsables du réseau

Le rôle des responsables est d'assurer la bonne marche du système, dans la mesure du possible et en fonction des moyens alloués. Il est de leur devoir de signaler toute tentative d'intrusion ou tout comportement délictueux d'un utilisateur aux autorités compétentes. Les responsables peuvent à tout moment avoir accès aux données auxquelles un utilisateur ou un poste a pu accéder. Les responsables se réservent le droit de supprimer les informations n'ayant pas lieu d'être stockées sur le réseau ou sur les ordinateurs (jeux, fichiers musicaux, etc...) sans en avertir l'utilisateur.

### 4.2 Les "traces"

Les utilisateurs doivent savoir que les services réseaux génèrent des fichiers de "traces". Ces fichiers sont essentiels à l'administration des systèmes. Ils conservent des informations importantes : par exemple les dates et heures de connections, les numéros des machines utilisées, les adresses des sites visités, le nom des utilisateurs connectés. Ces fichiers sont confidentiels et ne sont utilisés que dans un cadre technique. Cependant ils peuvent, à la demande des autorités, être versés comme pièces d'information à toute procédure disciplinaire ou judiciaire.

### 4.3 Les sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles définies s'expose au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et/ou pénales prévues par les textes en vigueur.

## 5 Références légales

- articles 323-1 à 323-7 du code pénal relatifs à l'intrusion des systèmes informatiques
- loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés
- loi 85-660 du 3 juillet 1985 relative à la protection des logiciels
- loi 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- loi 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle

## 6 Conseils

Il est fortement recommandé aux utilisateurs de faire des sauvegardes de leurs travaux sur support amovible.

..... ✂ .....

### Coupon-réponse à rapporter signé pour obtenir le code d'accès

Je, soussigné \_\_\_\_\_, utilisateur du réseau informatique du lycée FEUILLADE, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter. J'autorise les professeurs à récupérer, éventuellement, les travaux sur mon espace pédagogique. Lunel, le \_\_\_\_\_

Le Chef d'établissement

Le responsable légal de l'élève

L'utilisateur